



BCCA

FONDATEURS : SECO ET CSTC

**ATTESTATION DU SYSTEME DE TRAITEMENT
AVEC
CERTIFICAT DE PROCESSUS
BPC-924-0258-0001**

**Traitement de murs contre l'humidité ascensionnelle
par la firme**

**MURPROTEC S.A.
PARC INDUSTRIEL 22
1420 BRAINE-L-ALLEUD**

BCCA confirme que l'on peut avoir confiance dans le traitement de murs contre l'humidité ascensionnelle réalisé par la société Murprotec.

Ce certificat est basé sur une acceptation de la technologie et du produit utilisé, une évaluation préalable du mode de travail et de l'organisation de Murprotec et un contrôle par échantillonnage de l'organisation et des travaux comme décrit dans la convention et le dossier technique (réf. BPC-924-0258-001-humidité ascensionnelle).

Fait à Bruxelles


B. DE BLAERE
DIRECTEUR